

NOTE AUX CANDIDATS ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS SE PRÉSENTANT AUX ÉPREUVES EP1 et EP3 UNIQUEMENT

Le service des examens professionnels ne pouvant répondre individuellement à chaque candidat, toutes les étapes sont décrites ci-dessous et sont À LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT

Les informations concernant le CAP Accompagnant éducatif petite enfance sont précisées sur :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042657943>

1. PRÉ-INSCRIPTION AU CAP AEPE - Assistants Maternels– EP1/EP3 :
Ouverture des pré-inscriptions du 17/11/2021 au 10/12/2021 à minuit.

Je me pré-inscris en ligne, en créant mon compte candidat, depuis mon ordinateur à l'adresse :
<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

2. INSCRIPTION : Réception de la confirmation d'inscription, sur votre espace candidat CYCLADES, à imprimer, signer et faire retour, **en recommandé avec accusé réception**, accompagnée de la pièce d'identité, **avant le 03 janvier 2022** à l'adresse suivante :

**Service des Examens Professionnels
DEC7-2**

3 allée du Général Le Troadec - CS 72506
56019 VANNES CEDEX
☎ 02.97.01.86.51

3. EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Épreuves	EP1 Accompagner le développement du jeune enfant Oral de 25 minutes	EP3 Exercer son activité en accueil individuel	
		Avec projet réel (Oral de 25 minutes)	Sans projet (Epreuve de 2h : préparation de 1h30 + oral de 25 minutes)
		<i>Choix à faire au moment de la pré-inscription</i>	
Lieux d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - Assistant maternel agréé à domicile en exercice* - Maison d'Assistants Maternels (MAM)* <p>* Les candidats souhaitant devenir de futurs assistants maternels ne doivent pas s'inscrire à cet examen mais au CAP AEPE dans sa totalité, soit en forme globale ou progressive.</p>		
Expériences demandées	14 semaines d'expérience professionnelle		
Justificatifs demandés	L'ANNEXE A (ci-jointe) doit être imprimée, complétée, signée, et adressée avec l'ensemble des justificatifs, par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 25 mars 2022 à l'adresse ci-dessus		

4. BÉNÉFICES DE NOTES

Si vous avez déjà passé l'une des épreuves EP1 ou EP3 du CAP AEPE, il vous est possible de conserver la note obtenue. Si vous avez passé l'ancien CAP petite enfance, aucun bénéfice de notes n'est possible.

Comme vous ne passez pas la totalité de l'examen, **vous n'avez pas droit à des dispenses.**

5. DOCUMENTS À ADRESSER POUR PASSER LES ÉPREUVES PROFESSIONNELLES EP1 ET EP3

DATES	DEMARCHES A EFFECTUER
<p>Avant le 25 mars 2022 (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Le candidat devra adresser, par courrier recommandé avec accusé de réception l'annexe A, accompagnée de l'ensemble des justificatifs (agrément – attestation d'emploi ou certificat de travail) à :</p> <p style="text-align: center;">Service des Examens Professionnels DEC7-2 3 allée du général Le Troadec – CS 72506 56019 VANNES CEDEX.</p>
<p>Courant avril 2022</p>	<p>Le candidat recevra sa convocation aux épreuves sur son espace candidat CYCLADES. Bien vérifier toutes les informations qui y sont indiquées.</p>
<p>Le 07 avril 2022</p>	<p>Une commission de recevabilité se réunira pour étudier les documents adressés par les candidats (voir ci-dessus). En l'absence d'annexe A et des justificatifs conforme aux exigences de l'épreuve et fourni à la date fixée, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter aux épreuves. Le candidat en sera averti par courrier postal.</p>
<p>Avant le 20 mai 2022 (cachet de la poste faisant foi)</p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p>Fiches EP1 + Annexe A à adresser au lycée où le candidat passe l'épreuve</p> </div> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p>Projet accueil réel à adresser au lycée où le candidat passe l'épreuve</p> </div>	<p>➤ Épreuve EP1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat devra adresser, au lycée centre d'épreuve (adresse précisée sur la convocation), par courrier recommandé avec accusé de réception, les 2 fiches recto-verso en double exemplaire ainsi que l'annexe A agrafée. - Les nom, prénom, numéro de candidat, date et heure d'épreuve doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche. Des modèles de fiches (Fiche 1 et Fiche 2) sont accessibles ici. - Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec un exemplaire de ces documents (fiches et attestation) <p>En l'absence du dépôt de ces 2 fiches et de l'annexe A, à la date fixée, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve et se verra attribuer la note de zéro.</p> <p>➤ Épreuve EP3 : Le choix du projet se fait au moment de l'inscription : il est définitif.</p> <ul style="list-style-type: none"> • AVEC projet accueil réel : le candidat présente un projet d'accueil réel (5 pages maximum) qui prend appui sur son expérience professionnelle. Le candidat devra adresser, au lycée centre d'épreuve (adresse précisée sur la convocation), par courrier recommandé avec accusé de réception le projet d'accueil en double exemplaire. Les nom, prénom, numéro de candidat, date et heure d'épreuve doivent apparaître lisiblement en haut de chaque projet. Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec un exemplaire de son projet. En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve et se verra attribuer la note de zéro. • SANS projet accueil réel : le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir de documents proposés par le jury. Le temps de préparation dans cette situation est de 1h30.

IMPORTANT !

- L'envoi des documents en recommandé n'est pas obligatoire mais vivement conseillé. Il vous assure du dépôt de votre dossier à La Poste et de la réception par le service concerné. En cas d'envoi simple, le service des examens professionnels ne pourra pas accuser réception des documents.
- **Aucun envoi par mail ne sera accepté**
- **Vous n'aurez pas de résultat final puisque la totalité du CAP n'est pas présentée. Seules les notes des épreuves EP1 et EP3 figureront sur le relevé de notes qui sera déposé sur votre espace Cyclades pendant 1 an.**

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance EP1-EP3 - assistants maternels Session 2022

Nom de naissance :

Nom d'usage (ou d'épouse) :

Les femmes mariées sont enregistrées sous leur nom de naissance

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal – ville :

Récapitulatif des expériences professionnelles

A compléter par le candidat

En cas de non-conformité au règlement d'examen, vous ne serez pas autorisé à présenter les épreuves et le diplôme ne vous sera pas délivré.

Nom et adresse des parents, de l'employeur	Age des enfants	Période *
		du :/...../..... au :/...../..... <div style="text-align: right;">Nb de semaines :</div>
		du :/...../..... au :/...../..... <div style="text-align: right;">Nb de semaines :</div>
		du :/...../..... au :/...../..... <div style="text-align: right;">Nb de semaines :</div>

*** Joindre obligatoirement les certificats de travail ou attestation d'emploi avec les parents.**

Je soussigné (Nom et prénom du candidat)
certifie l'exactitude des informations portées sur ce document.

Fait à, le __ / __ / __

Signature du candidat

**DOCUMENT À RENVOYER PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION
pour le **25 mars 2022** (cachet de la poste faisant foi), à :**

Service des Examens Professionnels
DEC7-2 – 3 allée du Général le Troadec – CS 72506 – 56019 VANNES CEDEX

Aucun document fourni après cette date ne pourra être pris en compte